



l'enquête publique,
au cœur des projets

- Novembre 2023 : **VERSION NUMÉRIQUE**

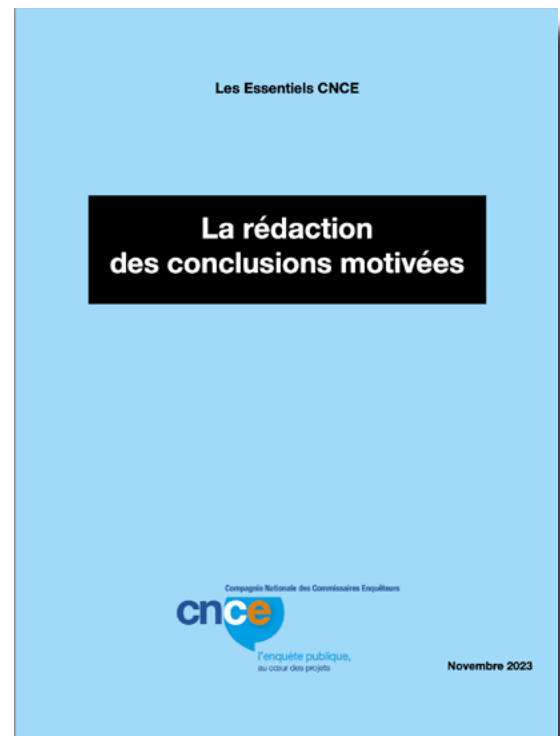
- Février 2024 : **VERSION PAPIER**

Extrait de la préface rédigée par Nathalie Tiger-Winterhalter, Secrétaire générale des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel au Conseil d'État :

« (...) Je ne saurais trop insister sur l'importance que revêt la motivation des conclusions. Point d'orgue du rapport d'enquête, les conclusions motivées doivent permettre au maître d'ouvrage de prendre sa décision en toute connaissance de cause et l'amener, le cas échéant, à améliorer le projet pour tenir compte des réserves émises. Le caractère suffisant et pertinent des conclusions est à la fois une condition de régularité de la procédure et un gage de confiance pour les citoyens.

Fruit d'une collaboration entre les experts de la CNCE et de nombreux acteurs de la juridiction administrative, ce guide, conçu dans un souci de clarté et d'accessibilité, constitue un outil précieux et exhaustif pour comprendre et appréhender les enjeux de cette étape essentielle que constitue la rédaction des conclusions motivées et de l'avis qui en découle. Les commissaires enquêteurs y trouveront des conseils de bonnes pratiques.

Vous y trouverez des exemples concrets, illustrant les situations les plus fréquentes auxquelles les commissaires enquêteurs peuvent être confrontés ainsi que des recommandations pour améliorer encore la qualité des conclusions. (...) »



LA RÉDACTION DES CONCLUSIONS MOTIVÉES

Cet ouvrage propose une méthodologie de construction des Conclusions et Avis en cohérence et en complémentarité avec le Rapport du commissaire enquêteur. Des logigrammes et des exemples explicitent cette méthodologie et les motivations devant justifier ses conclusions et son avis. Des conseils et recommandations

sont donnés pour la rédaction, tant sur le fond avec la prise en compte de la jurisprudence, que sur la forme, afin de mieux répondre aux attentes du public, du porteur de projet, de l'autorité décisionnaire du PROJET et du juge administratif dans le cadre de l'enquête publique.

La collection « Les Essentiels » est réalisée par la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs.

108 pages - format 20x27 cm

Sommaire et lien de commande pages suivantes

La rédaction des conclusions motivées

- SOMMAIRE -

support
numérique

[cliquez ici pour en savoir plus](#)

support papier

[cliquez ici pour accéder au
bon de commande](#)

1^{ère} partie - LES LIENS ENTRE LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS 12

Chapitre 1 - L'ENQUÊTE PUBLIQUE 13

- 1.1. Le droit à l'information et à la participation du public 14
- 1.2. L'enquête publique dans le processus de participation du public 14
- 1.3. Les dispositions des codes relatives aux Rapports et aux Conclusions motivées 15
- 1.4. La distinction entre « le Rapport » et « les Conclusions motivées » 16
- 1.5. Les Conclusions motivées et l'Avis sont obligatoires et indissociables 18
- 1.6. Une méthode de construction des « Conclusions motivées » 19

Chapitre 2 - PARTIE INTRODUCTIVE DES CONCLUSIONS MOTIVÉES - LES APPORTS DE L'ENQUÊTE 22

- 2.1. L'objet de l'enquête 23
- 2.2. Les projets, les plans et les programmes 24
- 2.3. Le déroulement de l'enquête 26
- 2.4. Les enseignements de l'enquête 27

Chapitre 3 - PARTIE INTRODUCTIVE DES CONCLUSIONS MOTIVÉES - L'APPRÉCIATION DU PROJET 31

- 3.1. La distinction entre l'intérêt général d'un PROJET et l'utilité publique d'un projet 32
- 3.2. Les spécificités de certains types d'enquêtes 33
- 3.3. L'enquête unique 41
- 3.4. La déclaration de projet 42
- 3.5. L'appréciation synthétique du PROJET 42
- 3.6. La détermination des sujets et problématiques 45

2^{ème} partie - LA RÉDACTION DES CONCLUSIONS MOTIVÉES 50

Chapitre 4 - LA RÉDACTION DES CONCLUSIONS MOTIVÉES 51

- 4.1. Les enseignements de la jurisprudence sur les conclusions motivées et l'avis 53
- 4.2. La détermination du sens de l'avis 58
- 4.3. Le classement et la hiérarchisation des conclusions 59
- 4.4. Chaque type d'enquête ne donne pas lieu à des conclusions spécifiques 60
- 4.5. La formulation d'une conclusion 60
- 4.6. L'argumentation et la motivation des conclusions 61
- 4.7. La présentation des conclusions 63
- 4.8. La synthèse des conclusions 63
- 4.9. La demande du tribunal administratif de complément des conclusions 64
- 4.10. Le sursis à statuer pour des conclusions insuffisamment motivées 66
- 4.11. Les réserves et les recommandations 67

| | |
|---|------------|
| 4.12. La rédaction de l'Avis | 71 |
| 4.13. Mise à disposition rapide du Rapport et des Conclusions motivées | 74 |
| 4.14. La réunion post enquête | 75 |
| Chapitre 5 - EN SYNTHÈSE | 77 |
| 5.1. La présentation globale de la démarche | 78 |
| 5.3. Les avantages et les inconvénients du PROJET | 80 |
| 5.4. Les raisons des motivations déterminant le sens de l'avis | 80 |
| 5.5. La rédaction des recommandations | 81 |
| 5.6. La rédaction des réserves | 81 |
| 5.7. La rédaction de l'Avis | 81 |
| Chapitre 6 - AUTOÉVALUATION | 82 |
| ANNEXE 1 - JURISPRUDENCE | 84 |
| 1. La jurisprudence relative à l'examen du dossier | 85 |
| 2. La jurisprudence relative à l'examen des observations | 85 |
| 3. La jurisprudence relative aux conclusions motivées | 87 |
| 4. La jurisprudence relative aux conclusions suivant les types d'enquêtes | 98 |
| 5. La jurisprudence relative aux recommandations | 100 |
| 6. La jurisprudence relative aux réserves | 101 |
| 7. La jurisprudence relative aux avis défavorables | 102 |
| 8. La jurisprudence relative au délai de publication du Rapport et des Conclusions motivées | 103 |
| ANNEXE 2 - RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES | 104 |